

Lundi 7 avril 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 avril 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-04-129 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière
---------------------------	--------------------------------

2025-04-130 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 MARS 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 24 MARS 2025 ET DU 31 MARS 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2025 et des séances extraordinaires du conseil du 24 mars 2025 et du 31 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière
---------------------------	--------------------------------

2025-04-131 DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 MARS 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 mars 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 405 232,95 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 405 232,95 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-132 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2025, pages 1 à 11, relative au compte no 10444 pour un montant total de 875 821,85 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de la ratifier et de l’adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-133 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN MARS 2025.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en mars 2025, pages 1 à 68, pour un montant de 368 843,18 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-134 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d’un budget révisé établissant le transfert de sommes d’argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d’adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 mars 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-135 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2025 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE 4^e RANG EST ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 543 920 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 413-2025 décrétant des travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est et autorisant un emprunt de 543 920 \$ pour en acquitter les coûts.

Rémi Pelletier, conseiller

2025-04-136 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2025 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE 4^e RANG EST ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 543 920 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Francis Ouellet, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 413-2025 décrétant des travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est et autorisant un emprunt de 543 920 \$ pour en acquitter les coûts.

2025-04-137 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Madame Josée Chouinard, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 414-2025 modifiant le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

Josée Chouinard, conseillère

2025-04-138 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Francis Ouellet, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 414-2025 modifiant le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2025-04-139 APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LE PAIEMENT DE DÉPENSES LIÉES AU PROJET DU CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT PRATIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-252 de ce conseil autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour la réalisation de la dernière phase du projet de centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que ladite résolution contient un engagement de la Ville à investir un montant de 30 000 \$ incluant les taxes dans le cadre du projet de centre de formation et d’entraînement pratique en sécurité incendie afin de combler le financement nécessaire du projet estimé à 53 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que des dépenses au montant de 14 242,31 \$ incluant les taxes ont été effectuées à ce jour pour la réalisation de la dernière phase du projet;

CONSIDÉRANT que le solde des dépenses à investir en 2025 est de 38 757,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 4 600 \$ reste à recevoir de la MRC de Kamouraska sur le montant de la subvention de 23 000 \$ accordée à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser une appropriation au surplus accumulé non affecté de la Ville d'un montant de 34 157,69 \$ pour le paiement des dépenses liées au projet de centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-140 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT une facture datée du 25 mars 2025 au montant de 324 707 \$ adressée à la Ville de Saint-Pascal par le ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles au poste budgétaire 02-21000-441 Services - Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 324 707 \$ au ministère de la Sécurité publique en deux versements égaux, soit les 30 juin et 31 octobre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-141 AUTORISATION DE PAIEMENT À L’UMQ DES QUOTES-PARTS POUR LES FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ ET EN BIENS.

CONSIDÉRANT l’adhésion de la Ville à un regroupement d'achats d’assurances de dommages de l’Union des municipalités du Québec (UMQ), soit le regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit payer une quote-part de la franchise collective en responsabilité et du fonds de garantie en biens ainsi que des honoraires à l’UMQ conformément à l’entente de regroupement;

CONSIDÉRANT la facture transmise par l’UMQ en date du 11 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d’autoriser le paiement d’un montant total de 11 502,80 \$ incluant les taxes à l’UMQ réparti de la façon suivante : 4 786 \$ représentant la quote-part de la Ville à la franchise collective en responsabilité, 4 678 \$ pour la quote-part de la Ville au fonds de garantie pour les biens, 1 773,26 \$ pour les honoraires de l’UMQ, et les taxes au montant de 265,54 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-142

OCTROI D'UN CONTRAT À TOITURE C.V. DIONNE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA TOITURE DU CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT PRATIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la réalisation par le Service intermunicipal de sécurité incendie d’un centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie afin d’offrir à ses pompiers un lieu sécuritaire pour l'acquisition et le maintien des compétences en matière de lutte contre les incendies;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux d’étanchéité de la couverture du centre de formation;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 24 mars 2025 de Toiture C.V. Dionne au montant de 12 598,24 \$ incluant les taxes pour la réalisation de travaux à la toiture du centre de formation dont la pose de membrane soudée;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-04-139 de ce jour procédant à une appropriation au surplus accumulé non affecté de la Ville d'un montant de 34 157,69 \$ pour le paiement de dépenses liées au centre de formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'octroyer un contrat d'un montant de 12 598,24 \$ incluant les taxes à Toiture C.V. Dionne pour la réalisation de travaux à la toiture du centre de formation et d’entraînement pratique en sécurité incendie, le tout conformément à l'offre de service datée du 24 mars 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-143

OCTROI D'UN CONTRAT À LES GAZONS TESSIER INC. POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION AUX ÉTANGS AÉRÉS.

CONSIDÉRANT la nécessité de contrôler la végétation qui se développe sur les berges des étangs aérés par une application d'herbicide non sélectif deux fois par année entre mai et septembre;

CONSIDÉRANT l'offre de Les Gazons Tessier inc. en date du 7 mars 2025 de réaliser les travaux pour une période d'un an ou de trois ans au coût de 3 679,20 \$ incluant les taxes annuellement;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics datée du 11 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le contrôle de la végétation sur les berges des étangs aérés à Les Gazons Tessier inc. pour une période de trois ans, soit pour les années 2025, 2026 et 2027 au montant total de 11 037,60 \$ incluant les taxes, le tout suivant l'offre de service datée du 11 mars 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-144 ACHAT DU LOGICIEL SYGEM-ÉLECTIONS D'INFOTECH AUPRÈS DE PG SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT que le logiciel de gestion de la liste électorale, Perfas, n'est plus supporté par PG Solutions inc. en raison de l'incompatibilité avec les systèmes d'exploitations modernes;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville d'acquérir un autre logiciel pour la confection et la gestion de la liste électorale lors des élections municipales 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 26 mars 2025 de PG Solutions inc., laquelle prévoit un montant de 5 743 \$ incluant les taxes pour l'acquisition de la licence du logiciel SYGEM-Élections de l'entreprise Infotech et la dispense des services professionnels liés à l'installation, l'activation, l'accompagnement et la formation ainsi qu'un montant de 1 238,28 \$ incluant les taxes pour le contrat de soutien annuel CESA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service datée du 26 mars 2025 de PG Solutions inc. au montant total de 6 981,28 \$ incluant les taxes en regard de l'acquisition, de l'implantation, de la formation et du soutien annuel relativement au logiciel SYGEM-Élections et de désigner Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-145 ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de trois habits de combat incendie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Protection incendie CFS ltée et de CMP Mayer inc. (L'Arsenal);

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie et sa recommandation datée du 17 mars 2025 de retenir la soumission la plus basse, soit celle de Protection incendie CFS ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'achat de trois habits de combat incendie auprès de Protection incendie CFS ltée au montant total de 10 711,03 \$ incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 12 février 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-146

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC FERME SOFIA INC. POUR LE SENTIER DES SEPT-CHUTES.

CONSIDÉRANT que le sentier des Sept-Chutes est une infrastructure favorable à la mise en valeur des espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de détenir une autorisation de passage pour permettre la circulation des randonneurs et la réalisation d’aménagements mineurs;

CONSIDÉRANT que le sentier chevauche, notamment, le lot numéro 3 968 321 du cadastre du Québec, lequel est la propriété de Ferme Sofia inc.;

CONSIDÉRANT l'échéance le 15 mai 2025 de l'autorisation de passage accordée sur ce lot à la Ville de Saint-Pascal par la Ferme Sofia inc.;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir avec Ferme Sofia inc. soumis aux membres du conseil pour le renouvellement de l'autorisation de passage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente d’autorisation de passage à intervenir avec Ferme Sofia inc. pour la période du 15 mai 2025 au 15 mai 2026 et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-147

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC 9511-2785 QUÉBEC INC. POUR LE SENTIER DES SEPT-CHUTES.

CONSIDÉRANT que le sentier des Sept-Chutes est une infrastructure favorable à la mise en valeur des espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de détenir une autorisation de passage pour permettre la circulation des randonneurs et la réalisation d’aménagements mineurs;

CONSIDÉRANT que le sentier chevauche, notamment, le lot numéro 6 623 548 du cadastre du Québec, lequel est la propriété de 9511-2785 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'échéance le 15 mai 2025 de l’autorisation de passage accordée sur ce lot à la Ville de Saint-Pascal par l'entreprise 9511-2785 Québec inc.;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir avec 9511-2785 Québec inc. soumis aux membres du conseil pour le renouvellement de l'autorisation de passage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente d’autorisation de passage à intervenir avec 9511-2785 Québec inc. pour la période du 15 mai 2025 au 15 mai 2026 et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-148

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC MONSIEUR LUC PARADIS POUR LE SENTIER DES SEPT-CHUTES.

CONSIDÉRANT que le sentier des Sept-Chutes est un équipement favorable à la mise en valeur des espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de détenir une autorisation de passage pour permettre la circulation des randonneurs et la réalisation d'aménagements mineurs;

CONSIDÉRANT que le sentier chevauche, notamment, le lot numéro 3 655 704 du cadastre du Québec, propriété de Monsieur Luc Paradis;

CONSIDÉRANT l'échéance le 15 juin 2025 de l'autorisation de passage existant avec Monsieur Luc Paradis;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir avec Monsieur Luc Paradis soumis aux membres du conseil pour le renouvellement de l'autorisation de passage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente d'autorisation de passage à intervenir avec Monsieur Luc Paradis pour la période du 15 juin 2025 au 15 juin 2026 et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-149

OUVERTURE À TITRE DE VOIE PUBLIQUE DE LA NOUVELLE RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-08-319 de ce conseil approuvant le plan cadastral de lotissement daté du 11 mai 2021 de la phase 1 du développement résidentiel Marie-Anne-Fournier dont l'établissement de l'assiette d'une nouvelle rue sur le lot numéro 6 445 421 du cadastre du Québec:

CONSIDÉRANT l'attestation de la Commission de toponymie datée du 9 juin 2022 officialisant la dénomination Rue Marie-Anne-Fournier pour cette nouvelle voie de circulation;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ouverture de la rue Marie-Anne-Fournier à titre de voie publique;

CONSIDÉRANT les pouvoirs généraux attribués aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière de transport et plus particulièrement en matière de voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal décrète l'ouverture de la rue Marie-Anne-Fournier à titre de voie publique sur le lot numéro 6 445 421 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-150

ADOPTION DU PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D’EAU POTABLE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL ET DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL.

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la vulnérabilité (RAV) des sources d'approvisionnement en eau potable réalisé en 2021 en réponse aux exigences gouvernementales;

CONSIDÉRANT toute l'importance de se doter d’un plan pour contrer les menaces qui sont identifiées dans le RAV et ainsi, protéger la qualité et la quantité des eaux exploitées;

CONSIDÉRANT l’aide financière accordée en 2023 pour l’élaboration d’un plan de protection des sources d’eau potable (PPSEP) par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT la concrétisation de chacune des étapes identifiées dans le calendrier de réalisation menant à l’élaboration du PPSEP;

CONSIDÉRANT l’implication de l’organisme de bassins versants OBAKIR tout au long des étapes du projet;

CONSIDÉRANT le partenariat développé avec la Municipalité de Mont-Carmel compte tenu que les deux municipalités réalisent leurs prélèvements dans le même bassin versant;

CONSIDÉRANT qu’une reddition de comptes finale a été envoyée et approuvée par le MELCCFP en janvier 2025;

CONSIDÉRANT le plan de protection en partenariat des sources d'eau potable de la Ville de Saint-Pascal et de la Municipalité de Mont-Carmel soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d’adopter le plan de protection des sources d’eau potable de la Ville de Saint-Pascal et de la Municipalité de Mont-Carmel tel que présenté, et d’assurer sa mise en œuvre par les services municipaux concernés.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-151

ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE MUNICIPALE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D’HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES.

CONSIDÉRANT qu’en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder toute aide qu’elle juge appropriée en matière d’environnement;

CONSIDÉRANT également qu’en vertu du 3^e alinéa de l’article 92 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut établir tout programme d’aide dans l’exercice d’un pouvoir d’aide prévu à ladite Loi;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d’étendre la portée du Programme d’aide municipale pour l’achat de couches lavables à l’ensemble des produits d’hygiène personnelle durables;

CONSIDÉRANT que cette volonté est inscrite au plan d’action 2025 de la planification stratégique de la Ville;

CONSIDÉRANT le Programme d’aide municipale pour l’achat de produits d’hygiène personnelle durables présenté au conseil;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de mettre en place ledit programme d'aide pour les années 2025, 2026 et 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier et d'adopter le Programme d’aide municipale pour l’achat de produits d’hygiène personnelle durables pour les années financières 2025 à 2027 tel que soumis;
- d’autoriser le versement d’une somme totale de 3 000 \$ annuellement dans ledit programme;
- de désigner Monsieur Jean-Philippe Grenier, responsable du développement et de l’urbanisme, pour assurer la gestion du programme.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-152

ENGAGEMENT DE LA VILLE À RÉALISER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-217 de ce conseil par laquelle la Ville de Saint-Pascal s'est engagée à réaliser un plan de gestion des actifs en eau;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-02-54 de ce conseil mandant la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour élaborer un plan de gestion des actifs en eau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la FQM de modifier la résolution numéro 2024-05-217 adoptée en mai 2024 sur ce sujet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT qu'un plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT que le PGA maximise l’efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que :

- la Ville de Saint-Pascal s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d’optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- la Ville de Saint-Pascal s'engage à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier;
- le conseil municipal approuve le document Démarche de gestion des actifs municipaux en eau et autorise le dépôt des documents auprès du ministère;
- la résolution numéro 2024-05-217 portant sur l'engagement de la Ville à réaliser un plan de gestion des actifs en eau soit annulée et remplacée par la présente résolution.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-153 DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE CONCERNANT LA RÉFECTION D'UNE PORTION DE LA RUE TACHÉ DONT LA GESTION LUI INCOMBE.

CONSIDÉRANT l'état dégradé de la chaussée de la rue Taché entre les avenues Patry et Martin;

CONSIDÉRANT également l'état dégradé de la chaussée de la bretelle située à l'intersection de l'avenue Patry et de la rue Taché;

CONSIDÉRANT la préoccupation des élus concernant la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT que les sections de chaussées problématiques identifiées sur l'avenue Patry et la rue Taché sont sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'adresser une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour procéder à la réfection de la chaussée de la rue Taché entre les avenues Patry et Martin, ainsi qu'à celle de la bretelle située à l'intersection de l'avenue Patry et de la rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-154 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME LINE ST-PIERRE.

CONSIDÉRANT le contrat de travail existant entre la Ville et Madame Line St-Pierre à titre de chargée de projet au Service du greffe, lequel doit se terminer le 25 avril 2025;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil afin de prolonger sa période d'embauche jusqu'au 30 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat de travail de Madame Line St-Pierre et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-155 OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE À QUARTIER-JEUNESSE 1995 INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D’AIDE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière déposée par l’organisme Quartier-Jeunesse 1995 inc., un organisme sans but lucratif reconnu, pour son projet 40 ans de présence;

CONSIDÉRANT la Politique d’aide en développement social et communautaire de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d’analyse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d’autoriser le versement d’une aide financière totale de 2 000 \$ à l’organisme Quartier-Jeunesse 1995 inc., pour son projet 40 ans de présence répartie de la façon suivante :

- 1 340 \$ conformément aux modalités établies à la Politique d’aide en développement social et communautaire de Saint-Pascal;
- 660 \$ à titre d'aide discrétionnaire.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-156 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES SERVICES JEUNESSE LA TRAVÉE ÉDITION 2025.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 4 mars 2025 du comité de gestion Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal sollicitant une contribution financière de la Ville pour l’édition 2025 de l’entreprise Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la possibilité pour des jeunes de Saint-Pascal de vivre une première expérience d’emploi estival en plus de recevoir différentes formations tout au long de leur parcours;

CONSIDÉRANT l'ajout, depuis 2014, de l'offre de service de La Travée glacée, laquelle permet à de jeunes travailleurs de faire la vente itinérante de produits réfrigérés ou glacés;

CONSIDÉRANT également la mise en place, en 2023, de la Brigade Écolo ayant pour objectif de contribuer au tri des matières résiduelles lors des événements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 2 000 \$ pour les Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal pour l'édition 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-157

VERSEMENT D'UNE RISTOURNE À CERTAINS ORGANISMES POUR L'OPÉRATION DU BAR AU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT le contrat entre la Brasserie Molson et la Ville de Saint-Pascal concernant l'approvisionnement du Centre sportif en bière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce contrat, Molson verse à la Ville une ristourne en argent pour chaque caisse achetée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs de verser, aux organismes accrédités qui exploitent le bar du Centre sportif, une partie de la ristourne dont bénéficie la Ville selon les modalités de volume de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement de ristournes aux organismes suivants :

- un montant de 717,60 \$ à Hockey mineur du Kamouraska inc. pour les ventes réalisées lors du tournoi Pascot;
- un montant de 607,50 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-158

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA EST INC. DE TENIR UN BARRAGE ROUTIER LE 24 MAI 2025.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 11 mars 2025 de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est inc. (APHK) demandant l'autorisation pour effectuer un barrage routier afin de procéder à une collecte de fonds;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 354-2020 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants, lequel prévoit les conditions pour la tenue d'un barrage routier;

CONSIDÉRANT le formulaire de demande de permis dûment complété par l'APHK en date du 11 mars 2025;

CONSIDÉRANT que l'APHK est un organisme sans but lucratif et que ce barrage routier servira à financer le maintien des services et des activités de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un barrage routier le 24 mai 2025, de 9 h à 15 h, à l'intersection de la rue Taché, du boulevard Hébert et de l'avenue Chapleau (coin du bureau de poste) par l'APHK.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE LA DÉCISION D'ABOLIR LE PROGRAMME RÉNORÉGION.

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT que dans la région du Bas-Saint-Laurent, ce programme est très utile et sollicité (plus de 2 M\$ par année), car il permet à des personnes âgées et des personnes à faible revenu, dont les familles monoparentales, de demeurer dans leur domicile;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, de se préoccuper de nos citoyen·nes et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions et des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé l'an dernier, à la demande de la SHQ, une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de demander au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault et à sa ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau :

- de relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- de rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec;
- de transmettre cette résolution aux personnes suivantes :
 - Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
 - Monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire;
 - Madame Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
 - Madame Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
 - Madame Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
 - Monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;
 - Madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-160

DEMANDE DE SOUTIEN DES CAMPS DE JOUR POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS.

CONSIDÉRANT que l'organisation de camps de jour par les municipalités ne relève pas d'une obligation municipale mais qu'il s'agit d'un service important pour faciliter la conciliation famille-travail en période estivale pour une grande majorité de familles;

CONSIDÉRANT que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, et par conséquent, ont des obligations juridiques quant à l'accès à des services adaptés pour les enfants à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux inhérents à l'offre de services des camps de jour de façon sécuritaire et de qualité due entres autres, à l'augmentation importante du nombre d'enfants à besoins particuliers, diagnostiqués ou non, aux enfants des maternelles 4 ans, à la pénurie de main-d'œuvre, aux animateurs de plus en plus jeunes, au manque important de financement et aux lieux physiques non adaptés;

CONSIDÉRANT que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) adressée à la ministre des Affaires municipales pour soutenir les camps de jour pour l'accueil des enfants à besoins particuliers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'appuyer la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales qui propose les actions suivantes :
 - renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisirs des personnes handicapées et des enfants à besoins particuliers, particulièrement pour le volet accompagnement;
 - constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
 - mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour municipaux;
- acheminer la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et à la FQM.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-161

RÉSOLUTION EN APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE DANS LE DOSSIER STABLEX.

CONSIDÉRANT l'adoption en mars dernier de la Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette Loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

CONSIDÉRANT que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a considéré le projet comme étant prématuré et a recommandé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

CONSIDÉRANT que cette Loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constitue un dangereux précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'appuyer la Ville de Blainville dans ce dossier;

- d'exprimer le désaccord de la Ville de Saint-Pascal en regard de la Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- de réitérer que les municipalités sont des gouvernements de proximité et de demander au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- de demander au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-162

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UN DOCUMENTAIRE POUR REPENSER L'ACCÈS AU LOGEMENT LE 9 AVRIL 2025 À LA POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT une correspondance de la MRC de Kamouraska invitant la Ville à assister à un documentaire intitulé *Le dernier flip* visant à repenser l'accès au logement le 9 avril 2025 au cinéma Le Scénario à La Pocatière;

CONSIDÉRANT que ce documentaire vise à mettre en lumière l'impact de la spéculation immobilière et à proposer des alternatives viables pour assurer un accès au logement équitable et durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour assister à un documentaire pour repenser l'accès au logement le 9 avril 2025 au cinéma Le Scénario à La Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-163

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-04-164 PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2025-04-165 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 55.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière